

Première demande ou renouvellement de carte européenne d'arme à feu (CEAF), ajout ou retrait d'arme(s) sur celle-ci

Inutile de vous déplacer en préfecture votre carte vous sera transmise par courrier

Le code de la sécurité intérieure (dans le cadre d'une première demande, d'un renouvellement ou d'ajout d'une arme déjà autorisée, déclarée ou enregistrée) prévoit que les demandes de cartes européennes d'armes à feu doivent comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire « Cerfa » n° 10832*03 renseigné, téléchargeable sur le site service public à l'adresse suivante <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1498.xhtml>
dans le cadre d'une prorogation ou d'une modification, présenter la carte en cours
- La copie d'une pièce d'identité du demandeur en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (de type facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, internet, box...) ; si vous êtes hébergé : la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, l'attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité homologuées identiques et récentes (uniquement pour une première demande)
- Copie des autorisations de détention des armes de catégorie **B** ou des récépissés de déclaration des armes de la catégorie **C**,
- ***Pour des armes en détention libre*** : attestation sur l'honneur de possession d'arme(s) précisant les caractéristiques de l'arme (type « carabine ou fusil », marque, matricule, calibre) ainsi que la date de la détention de l'arme
- ***La copie de votre permis de chasser et le cas échéant la validation de l'année en cours***

Ou

- ***La copie recto-verso de la licence de tir en cours de validité mentionnant au verso le contrôle médical obligatoire accompagné de la convocation à une compétition à l'étranger.***

Vous nous faites parvenir vos pièces justificatives (**accompagnées de vos coordonnées téléphoniques et mail**) par courrier à notre adresse postale :

Préfecture des Hauts-de-Seine
Direction des sécurités / Cabinet
Bureau des polices spéciales-Pôle Armes
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Pour nous contacter ou envoyer vos documents numérisés :

pref-armes@hauts-de-seine.gouv.fr

01 40 97 20 00